



**Communiqué de presse**

Lundi 13 mars 2023

## **La Ville de Paris ouvre son téléservice d'aides à la mobilité**

**Lors du Conseil de Paris d'octobre 2022, la Ville de Paris a voté la réforme des aides à la mobilité. Ce sont 11.5 millions d'euros qui seront consacrés aux aides à l'éco-mobilité des Parisiens entre 2023 et 2026. Le téléservice est désormais actif et accessible à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens via le lien suivant :**

<https://eco-mobilite.paris.fr/eco-mobilite>

Avec la mise en place de la Zone à Faibles Émissions, la politique de lutte contre la pollution de l'air et la transformation de l'espace public, la Ville de Paris se doit d'accompagner les Parisiens dans l'évolution de leurs modes de transport. Ce nouveau dispositif d'aides à l'éco-mobilité y répond et apporte un soutien dans l'achat d'un moyen de déplacement écologique et de mobilité active. Certaines de ces aides sont conditionnées à des plafonds de ressources pour en faire bénéficier les publics prioritaires, à savoir les plus précaires. Le bénéficiaire doit être majeur, Parisien et avoir un revenu fiscal de référence annuel par part inférieur ou égal à 6 300 €. Un module de ce calcul du montant des aides est disponible via le lien suivant : <https://www.paris.fr/pages/lutte-contre-la-pollution-les-aides-a-la-mobilite-5373#pour-les-particuliers>

### **Nouvelles aides avec la réforme :**

- **Achat d'un vélo cargo ou un triporteur mécanique ou à assistance électrique**
- **Souscription à un abonnement annuel pour stationner votre vélo de façon sécurisée dans un parking**
- **Achat d'un vélo adapté (personnes à mobilité réduite)**
- **Aide à l'achat d'une télécommande pour faciliter la marche pour les malvoyants**
- **Participation à un stage d'apprentissage du vélo ou de remise en selle avec un organisme agréé**
- **Achat d'un casque et / ou un antivol**

### **Aides sous conditions de ressources :**

#### **Achat d'un vélo à assistance électrique**

▶ 33 % du prix d'achat HT => faut surtout mettre les plafonds à chaque fois, c'est le plus important

#### **Achat d'un vélo cargo ou un triporteur mécanique ou à assistance électrique**

▶ 33 % du prix d'achat HT

#### **Achat d'un dispositif pour transformer votre vélo mécanique en vélo électrique**

▶ 33 % du prix d'achat HT  
Jusqu'à 400 € remboursés

#### **Achat d'une remorque pour transformer votre vélo en vélo cargo**

▶ 33 % du prix d'achat HT  
Jusqu'à 100 € remboursés

#### **Achat d'un vélo mécanique**

▶ 100 % du prix d'achat HT  
Jusqu'à 100 € remboursés

#### **Achat d'un casque et / ou un antivol**

▶ 33 % du prix d'achat HT  
Jusqu'à 50 € remboursés

### **Aides sans conditions de ressources :**

#### **Achat d'un vélo adapté (personnes à mobilité réduite)**

▶ 33 % du prix d'achat HT  
Jusqu'à 900 € remboursés

#### **Participation à un stage d'apprentissage du vélo ou de remise en selle avec un organisme agréé**

▶ 100 % du prix d'achat HT  
Jusqu'à 60 € remboursés

#### **Souscription à un abonnement annuel pour stationner votre vélo de façon sécurisée dans un parking**

▶ 50 % du coût annuel HT de l'abonnement  
Jusqu'à 100 € remboursés

**Aide à l'achat d'une télécommande pour faciliter la marche pour les malvoyants : prise en charge complète, la Ville de Paris se charge de la commande et de la livraison à la personne.**

**Retrouvez le dossier de presse concernant la réforme des aides à la mobilité : <https://presse.paris.fr/pages/20331>**

#### **Contacts presse :**

**Ville de Paris :** Service de presse – 01 42 76 49 61 – [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)